

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-57](#)[Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 30 juillet 1896](#)

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 30 juillet 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[30 juillet 1896](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

RésuméDemande des conseils de placements d'obligations à 3,5 % minimum ; demande des renseignements sur la transmission de titres à une autre personne.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57

Collation2 p. (207r, 208v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023



Guise Familistère
30 juillet 1896

Monsieur le Directeur de
la Banque Cantonale de Berne

J'aurai à placer, cette
année encore, une dizaine
de mille francs en valeurs
de tout repos, ne me rap-
portant pas moins de $3\frac{1}{2}\%$
si possible. Je vous serais
bien obligée de me donner
vos précieux conseils à cet
égard et vous en exprime
à l'avance mes remercie-
ments.

Autre question:

Par votre lettre du 10 septembre
1896, vous me dites: "En cas
de vente de titre nominatif, le
propriétaire ou son mandataire
n'a qu'à y apposer sa signa-
ture à titre d'endossement, ces
transferts ne subissent aucun
paiement."

Ceci m'amène à vous faire
l'observation suivante:

Mes certificats de dépôt de
valeurs diverses chez vous
portent au dos, sous le titre:
Mutationen, un espace réservé
évidemment en vue de trans-
fert possible de dites valeurs.

Je vous serais donc obligée
de me dire:

1° En quels termes, si j'avais
à faire passer mes valeurs
au nom d'une autre personne,

je ferais inscrire l'opé-
ration ?

1^o Si le nouveau ou
la nouvelle titulaire
aurait autre chose à
faire pour entrer
en pleine possession
que de vous communi-
quer la dite Mutation,
après que le changement
de nom soit répété
sur les livres de l'Etat,
les dites valeurs y étant
présentement inscrites
à mon nom ?

Veuillez agréer,
Monsieur, avec mes

remerciements réitérés
pour votre réponse,
l'assurance de toute
ma considération

Marie Godin